

CONTRAT D'OBJECTIFS

Circonscription : LANGEAIS

1. Etat des lieux – Diagnostic

Situation de la circonscription au regard du Projet annuel de performance académique.

Résultats scolaires, implication des équipes d'école :

- Les résultats aux évaluations nationales CE1 et CM2 sont pratiquement semblables à ceux du département.
- Des taux de redoublement relativement peu élevés.
- Globalement, le sud de la circonscription est mieux doté culturellement que le nord.
- Un investissement très fort de la très grande majorité des équipes d'école.
- « Management » : continuer et renforcer l'excellent climat de confiance et la forte dynamique de travail entre les écoles et l'équipe de circonscription.
- DRH : prendre en compte les différentes performances des enseignants. Versant positif (le plus simple) : les encourager à viser des postes avec plus de responsabilités : direction d'école, CAFIPEMF, voire CIEN. Versant problématique : en cas de dysfonctionnement, passer un contrat avec l'enseignant concerné pour recadrer, conseiller, faire évoluer. Dans les deux cas de figure, un accompagnement régulier par l'équipe de circonscription est indispensable.

Points forts :

- Equipe de circonscription soudée et cohérente.
- Directeurs disponibles et réactifs.
- Fort taux de candidatures à l'ENR.

Points faibles :

- Nombre important de NT1 et NT2.
- Circonscription géographiquement étendue.
- Faible équipement des écoles en informatique.
- Eloignement des lieux culturels.

2. Objectifs – indicateurs – Moyens contractualisés

Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves, à la fin des cycles 2 et 3, pour les compétences 1 et 3 des paliers 1 et 2 du Socle commun.

Indicateur(s) retenu(s) : cf. tableau joint

Moyens contractualisés :

- Actions de formation proposées prioritairement au cycle 2 sur la maîtrise de la langue.
 - Impulsion de projets de lecture-écriture.
 - Utilisation des mallettes littérature de la circonscription.
- Aides de l'équipe de circonscription en intervention dans les classes ou au cours des conseils du cycle 2.
- Réflexion sur la réorganisation des services lors de certaines activités.
- Actions de formation proposées prioritairement au cycle 2 sur la numération et le calcul.
- Actions de formation proposées prioritairement sur l'organisation, la gestion des données, et les grandeurs et mesures (cycle 3)
 - Elaboration de programmations de cycle.

Objectif 2 : Améliorer les acquis des élèves à la fin du cycle 3 pour la compétence 4 du palier 2 du Socle commun.

Indicateur(s) retenu(s)

Indicateurs	2008-2009	2009-2010	Cible 2010-2011	Cible 2011-2012
Taux de validation du B2I	59,87 %	70 %	80 %	85 %
Taux d'écoles équipées en : <ul style="list-style-type: none">• TBI• Vidéoprojecteur• Ordinateurs en fonctionnement	4	6 + 8		

Moyens contractualisés :

- Actions de formation proposées prioritairement au cycle 3 sur la maîtrise de l'outil informatique.
- Aides de l'équipe de circonscription et du CARM en intervention dans les classes ou au cours des conseils du cycle 3.

Objectif 3 : Améliorer les acquis des élèves à la fin du cycle 3 pour la compétence 2 du palier 2 du Socle commun.

Indicateur(s) retenu(s)

Indicateurs	2008-2009	2009-2010	Cible 2010-2011	Cible 2011-2012
Nombre d'enseignants habilités en Anglais	30 %	35 %	43 %	50 %
Taux d'élèves de CP bénéficiant de l'enseignement de l'Anglais	27,3 %	30 %	35 %	40 %
Niveau A1 en fin de CM2	71,2 %	78 %	85 %	100 %

Moyens contractualisés :

- Aides de l'équipe de circonscription et des CPLV en intervention dans les classes ou au cours des conseils du cycle 3.

- Réflexion sur la réorganisation des services.
- Création et mutualisation de fiches pédagogiques EPS pour faire vivre l'anglais en situation

3. Durée – modalités d'évaluation

Ce contrat est pluri annuel. Il est échu en 2014. Il a été conçu par l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'école. Il a été présenté en réunion de directeur le 22 mars 2010.

Il fera l'objet d'une évaluation interne annuelle qui conduira à un bilan qui sera transmis à l'Inspecteur d'Académie – Directeur des services départementaux de l'Education nationale.

Fait à Tours, le 8 juin 2010.

L'Inspecteur d'Académie

L'Inspecteur de l'Education nationale

Jean-François Malaizé